

Concours de Nouvelles du Lecteur du Val - Edition 2011-12

Règlement

1° Le Lecteur du Val, association des bibliothèques du Sicoval (Communauté d'Agglomération du sud-est toulousain), organise son **quatorzième concours de nouvelles**, ouvert à tous, d'octobre 2011 à février 2012. Il comporte quatre catégories : primaire, collège, lycée, adultes. Les textes collectifs sont admis s'ils proviennent de classes entières avec un enseignant.

2° Le texte devra obligatoirement débiter par la phrase suivante, qui servira de fil conducteur : "**Un bruit bizarre sur le plateau. Tout le monde se fige... La caméra continue de filmer...**". La forme sera la nouvelle, le genre demeurant libre : fantastique, policier, science-fiction, historique, romanesque, aventure, etc... ou pas de genre du tout....

3° Chaque candidat pourra présenter un maximum de 2 textes, n'excédant pas 6 pages recto simple (environ 30 lignes par page, police classique, corps 12 ou 14 maxi) au format 21x29.7. Ils seront dactylographiés, foliotés et agrafés (sauf l'original). Ils devront obligatoirement **comporter un titre**. Un seul texte par auteur pourra être primé.

4° Les textes devront être envoyés, en **6** (catégorie adultes) ou **4** (catégories jeunes) exemplaires papier, **au plus tard le 11 février 2012**, à l'adresse suivante : *Le Lecteur du Val -10-12 bd des Genêts – 31320 CASTANET-TOLOSAN*. Ils pourront également être déposés dans l'une des 26 bibliothèques des communes du Sicoval jusqu'à cette date.

5° Le concours est anonyme. Aucune mention du nom ou d'un pseudonyme ne sera portée sur le manuscrit et tout signe distinctif entraînera l'annulation. Un **bulletin d'inscription** joint à l'envoi portera le nom, le prénom, l'adresse postale et courriel, l'âge, le numéro de téléphone et, le cas échéant, les coordonnées de l'établissement scolaire et la classe du candidat. Il comportera également un engagement de l'auteur sur le caractère personnel, original et inédit de l'œuvre présentée. Aucun pseudonyme ne sera accepté.

6° Les **candidats** s'engagent, par leur signature, à garantir l'originalité des œuvres qu'ils présentent, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient leur être reprochés et ils en supporteraient seuls toutes les conséquences. Ils acceptent que leurs textes (sous forme parfaitement anonyme, bien sûr !) soient proposés à la lecture dans le cadre des diverses manifestations publiques organisées par l'association, et qu'ils puissent également faire l'objet d'une exploitation scientifique, dans le cadre d'un partenariat de l'association avec le CNRS.

7° Un **jury**, présidé par le journaliste et romancier **Mouloud Akkouche**, et composé de bibliothécaires de l'association, d'enseignants, d'élus, d'écrivains, de lecteurs et de professionnels du livre décernera, par catégories, plusieurs prix en nature (livres, abonnements...) à **retirer sur place**, et décidera des textes à éditer.

8° Les **lauréats** seront informés par courrier individuel. La remise des prix aura lieu le **samedi 2 juin 2012 à la bibliothèque d'Auzielle**, et la remise des recueils de nouvelles à leurs auteurs est prévue pour octobre 2012, à Diagora-Labège.

9° Dans le cas d'une **édition**, les candidats primés acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et internet, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur. Ils acceptent également toute autre utilisation à but non lucratif, telle que lecture publique ou utilisation pédagogique. Ils conservent en parallèle le droit de réutiliser leur texte (réédition, etc..), sous la réserve expresse de mentionner le Prix Lecteur du Val.

10° La **participation** au concours vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent. Le jury se réserve le droit de ne décerner aucun prix s'il juge la valeur des textes proposés insuffisante.